

Si vous n'avez jamais transmis de certificat médical à l'Entente des Mauges ou si votre dernier certificat date de plus de 3 ans, merci de faire remplir le document ci-dessous par votre médecin.

Si vous avez déjà transmis un certificat médical il y a moins de 3 ans, le questionnaire santé sera à remplir sur votre espace personnel du site de la FFA. La licence ne pourra pas être saisie tant que le questionnaire santé n'est pas renseigné :

www.athle.fr/acteur

Certificat médical

A remplir par un médecin

Je soussigné, Docteur Certifie que

Né(e) le

Ne présente aucune contre indication à la pratique de l'athlétisme en compétition

Fait à le Cachet et signature
